

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 56 (1905)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sur les pentes les plus rapides et par les conditions atmosphériques les moins favorables.

Disons encore quelques mots de la durée des cordes. Si on en prend soin, il est possible de les utiliser au moins 2 ans pour le cordage des bois et elles restent encore assez solides pour pouvoir être employées ensuite, ainsi que nous venons de le dire, lors de l'exploitation des bois. Le coût de tout l'appareil est peu élevé (une corde de 100 m de longueur et de 20 mm d'épaisseur revient à 51 fr.); en sorte qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de l'usure de la corde, dans le calcul de la dépense, provenant de ce mode de transport, même si nous estimons très bas les nombreux avantages qui en résultent pour la forêt et pour son rendement.

Notre but sera atteint, si ces lignes contribuent à augmenter l'intérêt que l'on doit toujours plus apporter au choix des assortiments et au débardage des produits de la coupe.



## Affaires de la Société.

### Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 22 février 1905 à Lucerne.

(Extrait de l'édition allemande).

I. M. le Dr. Fankhauser, 1<sup>er</sup> adjoint de l'inspection fédérale des forêts, est nommé vice-président du comité permanent.

II. La liste des membres de la société est épurée et le caissier est chargé de sa publication.

III. M. Glutz, assistant à Zurich, ayant adressé le procès-verbal de la réunion de Brigue, celui-ci sera mis en circulation auprès des membres du comité.

IV. Le comité constate que la propagande entreprise en faveur de l'organe de la société n'est pas restée sans effet, plus particulièrement en ce qui concerne l'édition française. Un nouvel essai sera tenté en temps utile et le comité compte surtout sur le concours des membres n'ayant pas pris part activement à la propagande en question.

V. Un projet de diplôme de membre est déposé; il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des désirs manifestés à son sujet.

VI. La réunion annuelle de 1905 aura lieu à Appenzell, au commencement d'août; le programme définitif sera élaboré après entente avec le comité local.